



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une fois la signalisation renouvelée, trois zones principales de danger ont été identifiées comme nécessitant d'urgents aménagements. On vous en dit plus...

LA MAIRIE À VOS CÔTÉS

Retrouvez les dernières informations locales et régionales sur le www.victot-pontfol.fr

BOÎTE À LIVRES

Installée le 2 janvier 2022 dans la cour de la mairie, venez découvrir cette boîte à livres. Déposez, empruntez, lisez, profitez et recommencez !



UNE NOUVELLE VAGUE... D'ACTIONS !

Chaque nouvelle année est une occasion renouvelée de se remémorer le passé, et d'en tirer les leçons pour se tourner résolument vers le futur. Un peu comme le flux et le reflux des vagues hivernales de notre beau littoral. Vocabulaire maritime auquel nous nous sommes habitués tant les vagues épidémiques se succèdent inlassablement.

Se remémorer le passé, c'est la naissance d'un certain Jean-Baptiste Poquelin, il y a très exactement 400 ans. Toujours si actuel, si moderne, lorsqu'il écrit avec une grande clairvoyance que « l'on n'exécute pas tout ce qui se propose et le chemin est long du projet à la chose ». C'est ce que ce premier tiers de mandat nous aura enseigné. Vous constaterez tout au long de ces quelques pages, que les premiers fruits de notre action municipale ont pu mûrir et commencer à être cueillis : La signalisation routière a été massivement revue, et ne demande qu'à se perfectionner ; le maillage de voies douces commence à se structurer, et ne demande qu'à être développé ; l'animation locale devient régulière, et ne demande qu'à accueillir des initiatives et des participants toujours plus nombreux.

Le nombre et la qualité des projets pour rendre Victot-Pontfol toujours plus attractive, toujours plus agréable à vivre ne manquent pas. Mais le chemin est effectivement long des projets à leur réalisation.

Nous tenons à évaluer systématiquement la meilleure utilisation possible des deniers publics, et cherchons les meilleures options pour un résultat de qualité préservant notre budget.

Se remémorer un passé encore très présent, c'est l'émergence, il y a maintenant 2 ans d'un nouveau virus respiratoire accompagné de son funeste cortège, venus perturber l'ordre mondial. Même les thèmes favoris de Molière ne conviennent alors plus : pas de malades imaginaires ou de faux médecins mais des vagues de pandémie à répétition qui n'effacent jamais les marques laissées sur le sable. Si elles ont nécessairement un impact sur notre quotidien, nous ne subissons pas les crises, nous faisons progresser nos projets et nous souhaitons apporter l'accompagnement nécessaire à ces périodes complexes.

Créer les conditions d'une vie municipale sereine et dynamique, agréable et sûre, c'est l'une des missions des communes rurales. Et c'est ce que nous nous attacherons à faire cette année encore...

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Très belle année 2022 à toutes et tous !

Alexandre Bouillon

HONORARIAT DE M. DUPONT

Le code général des collectivités définit l'honorariat comme « une distinction honorifique qui correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens, dans un esprit de civisme et de bénévolat ». C'est très exactement dans cet esprit que la nouvelle équipe municipale avait tenu, dès sa mise en place, à remercier M. Ambroise Dupont, maire de Victot-Pontfol pendant 46 ans. Après de nombreux reports dus aux contraintes ou incertitudes sanitaires, nous avons pu organiser la remise de diplôme et de médaille le samedi 11 septembre 2021. A notre grand regret, en comité restreint pour ces mêmes raisons. Les conseillers municipaux actuels ou plus anciens avec lesquels M. Dupont avait travaillé étaient cependant largement représentés, tout comme le Président de l'Union Amicale des Maires du Calvados et Président de notre communauté de communes, Olivier Paz, représenté par Mme Sophie de Gibon, secrétaire générale de l'UAMC. Notre conseiller départemental, Xavier Charles avait aussi tenu à être présent.

MESSE PATRONALE DE LA SAINT DENIS

La traditionnelle fête patronale de la Saint Denis était organisée le samedi 9 octobre 2021. L'occasion annuelle d'entretenir, d'ouvrir et de fleurir l'Eglise Saint Denis, patrimoine dont la commune à la charge. Cette fête patronale étant idéalement située au cœur d'une pause sanitaire, le traditionnel verre de l'amitié avait pu être proposé aux participants, venus nombreux pour l'occasion.



CÉRÉMONIE D'HOMMAGE AUX ANCIENS COMBATTANTS

La municipalité tient à perpétuer chaque année le souvenir de ses habitants, soldats ou civils morts pour leur Patrie. Cette année encore, la Fédération Nationale des Combattants et Prisonniers de guerre nous faisait l'amitié de dépêcher son représentant et de fidèles porte-drapeaux pour la cérémonie anticipée du 11 novembre qui se tenait le 7 novembre 2021. Ces cérémonies d'hommage sont organisées dans de nombreuses communes limitrophes. Elles sont l'occasion de porter haut les couleurs de la commune de Victot-Pontfol. Son jeune porte-drapeau (le plus jeune de la section) a ainsi pris part aux cérémonies d'hommage des communes de Beuvron-en-Auge, Rumesnil, Hotot-en-Auge et Beaufour-Druval. A l'issue de la cérémonie de Beuvron-en-Auge, un hommage à notre ancien porte-drapeau, M. Michel Martin a été rendu.



REPAS DES AÎNÉS

Alors que le contexte sanitaire se tendait, l'organisation du traditionnel repas des aînés le 11 décembre 2021 à l'Auberge du Cheval Blanc de Crèvecœur en Auge était plus un acte militant qu'une routine. Mais il n'était pas concevable de priver nos aînés une fois de plus d'un rendez-vous très attendu chaque année. Armé de son passe-sanitaire, de distances inhabituelles entre chaque convive et d'une bonne humeur à toute épreuve, chacun a pu se retrouver et déjeuner ensemble avec le plus grand des plaisirs. Nos conseillers départementaux, Xavier Charles et Alexandra Marivintg nous ont même fait l'honneur de leur présence.



UN BLASON POUR VICTOT-PONTFOL



Le conseil municipal a souhaité se doter d'une première identité visuelle forte et intemporelle.

Grâce à l'aimable contribution de M. Binon, passionné d'héraldique ayant déjà réalisé un grand nombre de blasons, et après plusieurs propositions, le conseil municipal a voté la mise en place d'un blason représentant à la fois l'histoire et les atouts de la commune. Séparé en trois parties équivalentes pour rappeler les trois communes (Les Authieux sur Papion, Victot et Pontfol) ayant fusionné en 1848 pour former l'actuel Victot-Pontfol, ce blason reprend les armoiries normandes dans son tiers gauche pour figurer sa région d'appartenance.

Il arbore le pommier héraldique, caractéristique du terroir augeron sur fond vert rappelant les pâturages d'une qualité exceptionnelle ayant permis le développement de l'élevage sur son territoire depuis plus de 300 ans. Enfin, le tiers inférieur, tout en reprenant les couleurs des armoiries de la famille Boutin, Hobereaux de Victot dès le XVIème Siècle, évoque la vocation équine de la commune et le cours de la Dorette qui l'irrigue.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE RENOUVELLEMENT DE LA SIGNALISATION VERTICALE

Bon nombre des anciens panneaux de signalisation de la commune étaient vieillissants et parfois illisibles. Une campagne de rénovation et de remise à niveau de la signalisation verticale a donc été mise en place. Une toute nouvelle signalisation de plusieurs zones de dangers a aussi fait l'objet d'une demande de subvention auprès du département.

Ainsi, dans le secteur de Pontfol, la visibilité est réduite, le dénivelé important et plusieurs virages s'enchaînent au cœur du hameau. Il a donc été décidé de baliser cette zone comme dangereuse et d'en limiter la vitesse pour alerter les automobilistes (cette voie est très utilisée pour relier Beuvron à Cambremer) et préserver les riverains. Dans le secteur des Authieux, la visibilité est tout aussi réduite mais ce sont principalement les enchaînements de virages et l'étroitesse de la voie qui sont préoccupantes. Nous avons donc décidé de prévenir de ces virages et de limiter la vitesse.



Enfin, en zone d'agglomération, c'est la vitesse excessive qui a toujours été l'objet de préoccupations majeures. D'autant plus que l'arrêt de bus utilisé quotidiennement, les cérémonies organisées à la mairie ou au monument aux morts ou les traversées de randonneurs en font une zone de cohabitation entre automobilistes et piétons. La décision a donc été prise d'y installer un radar pédagogique. Son objectif est d'éduquer les automobilistes à réduire leur vitesse. Mais il enregistre aussi la vitesse de passage. Il permettra donc d'établir des statistiques et, le cas échéant, de faire procéder à des contrôles de vitesse par la gendarmerie.

FÊTE DES VOISINS



Le 17 septembre 2021, votre municipalité organisait la seconde édition de sa fête des voisins masqués. Pour ce rendez-vous de septembre devenu habituel, chacun avait apporté sa spécialité culinaire à partager (merci pour les merveilleux desserts !), quelques boissons complétées par celles offertes par la municipalité et beaucoup de bonne humeur et d'envie d'échanger. L'occasion a été saisie pour remettre les toutes premières plaques individuelles de numérotation d'adresse reçues quelques jours auparavant.

PREMIER ARBRE DE NOËL

Pour la première fois, un arbre de Noël des jeunes enfants de la commune était organisé conjointement par les communes de Beuvron-en-auge, Hotot-en-Auge et Victot-Pontfol. Un goûter-spectacle a ainsi eu lieu le dimanche 19 décembre à 15 heures à la salle des fêtes de Beuvron-en-Auge.



BOÎTE À LIVRES

Installée le 2 janvier 2022 dans la cour de la mairie, cette boîte à livres de grande taille (capacité de plus d'une centaine d'ouvrages) se veut plus qu'une simple boîte à livre, mais une première étape vers la mise en place d'une sorte de bibliothèque en libre-service. Grâce aux dons généreux des habitants, l'accès à la lecture, à la culture redeviennent centraux. D'autres ouvrages sont en consultation libre à la mairie. D'autres opérations culturelles seront initiées. N'hésitez pas à nous rendre visite ! Déposez, empruntez, lisez, profitez et recommencez !



EN CAS D'URGENCE

Si vous ne pouvez pas nous joindre par téléphone n'hésitez pas à envoyer un E-mail à mairie-victot-pontfol@orange.fr
Les E-mails sont régulièrement consultés.

INFOS PRATIQUES

Ouverture au public
LUNDI : 17h30-18h30
MERCREDI : 18h30-20h30
Permanence des élus
SAMEDI : 10h30-12h30

Tél : 02 31 39 01 29

E-mail : mairie-victot-pontfol@orange.fr

Retrouvez toutes les actualités sur :

 [victot-pontfol.fr](http://www.victot-pontfol.fr)



OUVERTURE DU CHEMIN NICOLLE ET FLAUX

C'était devenu un amas de buissons, de branchages, de ronces. En bref, une très large haie plutôt qu'un chemin. Et pourtant il apparaissait bien comme un chemin dans nos (très) anciens plans de la commune. Nous avons donc proposé une action communale dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé entre l'Etat et notre communauté de communes NCPA. Grâce au travail de BAC-environnement, le chemin Nicolle et Flaux n'est donc plus une voie totalement sans issue, il est prolongé par un chemin qui deviendra une occasion supplémentaire d'organiser des boucles de randonnée, de traverser une partie de la commune à pied, à vélo, à cheval... Il ne faillit encore pas à son surnom de « chemin des pieds humides » mais progressera très vite !

ENTRETIEN DES BERGES MUNICIPALES DE LA DORETTE (PHASE 2).

Dernière phase de l'entretien des berges communales de la Dorette initié en 2020, le tronçon situé le long de l'impasse de la Blottière a été entièrement nettoyé en décembre 2021. L'objectif est de permettre une évacuation rapide des eaux vers les marais tout en préservant la faune et la flore nécessaires pour retenir les berges. Les risque d'inondations sont ainsi minimisés.

Pour rappel, l'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains, en application des articles L 215.14 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural.

De la même manière, les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux (article R161-24 du Code rural) par les propriétaires riverains.

Dans un souci de sauvegarde de la sûreté et de la commodité du passage ainsi que de la conservation du chemin, la mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain. Rapprochez-vous de votre mairie pour assurer la bonne conduite de ces travaux.

LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME

Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous ? Construction d'une maison, d'une extension, d'une piscine, pose d'une clôture ou de panneaux solaires, construction d'un abri de jardin, changement de fenêtres, ravalement, ...

Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris : Permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, ...

NOUVEAU ! Un service en ligne vous permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous :

<https://ads.scot-npa.fr/guichet-unique>

Directeur de Publication : Alexandre Bouillon

Crédits photographiques : Hors inscription spécifique, Alexandre Bouillon, Guénaëlle Dezobry

Réalisation & mise en page : Guénaëlle Dezobry / gdsolutions.fr

Impression : Lexo Imprimerie - Lisieux

Dépôt légal : à parution